

## 4 Accéder à tous les services en ligne

15

### Mes attestations

En cas d'embauche de personnel, vous pouvez effectuer dans la rubrique « Déclaration d'embauche » la déclaration de votre salarié, et réaliser ensuite les déclarations et les paiements en ligne.

**Services**

- Actualités
- Panorama des comptes
- Déclaration d'embauche
- Déclaration des cotisations
- Situation des comptes
- Echanges avec mon Urssaf
- Les actualités d'urssaf.fr

**Mes attestations**

Demandez une attestation

Type

- Attestation de Marché public
- Attestation de Vigilance
- Attestation de Contribution à la Formation Professionnelle
- Attestation CSG/CRDS

**Mes attestations**

Information : vos attestations de Marché public et de Vigilance sont délivrées par l'Urssaf qui gère votre compte ayant payé le plus de cotisations

Date de la demande	Type	Origine	Etat	Fin de validité	Document
07/08/2015	Attestation de Vigilance	Envoi automatique	Acceptée		Voir le fichier
17/06/2015	Attestation CSG/CRDS	Envoi automatique	Acceptée		Voir le fichier
06/06/2015	Attestation de Contribution à la formation professionnelle	Envoi automatique	Acceptée		Voir le fichier

Sélectionnez l'attestation souhaitée dans le menu déroulant.

**Vous pouvez imprimer vos attestations.**